

2021/07/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juillet 2021 - Délibération n° 2021/07/02

Objet : PROPOSITION DE MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CREUSE SUD-OUEST

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 13 juillet 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – VERGNAUD Didier – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – FOUGERON Maxence – BUSSIERE Jean-Claude – ROYERE Joël – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – LAIGNEAU Jean-Pierre – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – BOUDEAU Philippe – RIGAUD Régis – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – LAGRAVE Annick – DESSEAUVÉ Nadine – VALLAEYS Gaël – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MEYER Christian – FOUCHET Céline – LEROUX Adeline – MOREAU Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – LUMY Bernard – SALADIN Christine – POITOU Delphine – LAINE Joël – JOYON Nathalie – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
5. M. FINI Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
7. Mme DESSEAUVÉ Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
8. Mme SALADIN Christine donne pouvoir à M. ROYERE Joël
9. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme
10. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme
11. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléances : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – M. FOUGERON Maxence remplace M. MOREAU Jean-Claude – M. LAIGNEAU Jean-Pierre remplace M. DERIEUX Nicolas – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. Jacques MALIVERT.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	32	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
43					

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du Code du tourisme portant disposition de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n°2019/04/30 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la délibération n°2021/04/19 du Conseil communautaire en date du 06 avril 2021 attribuant une subvention de fonctionnement d'un montant de 191 500 € pour l'année 2021 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest et son versement en 3 fois selon la répartition présentée ci-dessous :

- mars 2021 46 896.00 € ;
- mai 2021 : 72 302.00 € ;
- septembre 2021 : 72 302.00 €.

Considérant qu'il était prévu l'acquisition d'un logiciel de caisse et de gestion des stocks aux frais de la Communauté de communes et que suite aux échanges avec les fournisseurs, il s'avère que l'acquisition du logiciel doit être effectuée en nom propre par l'utilisateur,

M. Le Président expose les éléments suivants :

Il est proposé d'augmenter la subvention de l'Office de Tourisme Intercommunal de la valeur prévisionnelle d'acquisition du logiciel de caisse et de gestion des stocks (10 000€) inscrite au budget 2021.

La subvention totale serait de 201 500.00€ versés en 3 fois selon la répartition présentée ci-dessous :

- mars 2021 46 896.00 € (réalisé)
- mai 2021 : 72 302.00 € (réalisé)
- septembre 2021 : 82 302.00 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la modification de subvention de fonctionnement allouée à l'Office de Tourisme Intercommunal selon les modalités exposées ci-avant ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget général 2021 ;
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

